

RETRAIT DE LA LOI KHOMRI



LE 31 MARS



LE 17 MARS



LE 24 MARS



SOMMAIRE

DOSSIER

Assurance chômage : le chômeur n'est pas le responsable.

7

Les luttes

4 - 6

VIE FÉDÉRALE

12 - 13

Expertise PSE
Conseil Analyse OS
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation
Accompagnement
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

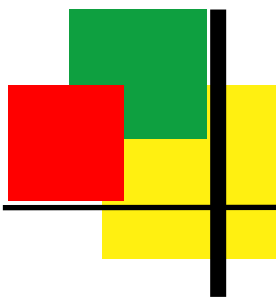
Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

www.apex-isast.fr

twitter.com/Apex_Isast

facebook.com/apex-isast

32 rue de Chabrol - 75010 Paris - Tél: 01-53-72-00-00



Les actionnaires ? Des parasites !

En 2013, Gattaz, patron du MEDEF, promettait : *baissez le coût du travail et facilitez les formalités pour licencier et je vous promets un million d'emplois !*

Aujourd'hui, où en est-on ?

➤ Ce que le patronat appelle le « coût du travail », nous l'appelons à la CGT, salaire socialisé, c'est-à-dire, le salaire net les cotisations sociales salariales et patronales. Ce **salaire socialisé a baissé partout** : gel du point d'indice des fonctionnaires, pression énorme à la baisse sur les négociations salariales dans les entreprises, augmentations des exonérations de cotisations sociales, au travers du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi : 19 milliards d'euros d'argent public versés aux entreprises et aux banques en 2015, soit l'équivalent d'un demi-million d'emplois à 2000 euros net mensuels), du Pacte de responsabilité, etc. À cela il faut ajouter le coût, pour la collectivité, des indemnités des ruptures conventionnelles (coût : 4,8 milliards) qui ont massivement remplacé les licenciements, ainsi que le poids de la précarité organisée par le temps partiel, les contrats courts et l'intérim (coût : 9 milliards).

➤ Sur le volet « **facilitation des licenciements** », le gouvernement socialiste a été d'une rare efficacité : loi de sécurisation de 2013, réforme prud'homale, réforme de l'Inspection du travail, loi Macron, loi Rebsamen, projet El-Khomri. Le licenciement, violence sociale absolue, qui nécessitait jusqu'en 1986 l'autorisation écrite d'un inspecteur du travail, est devenu une simple formalité administrative.

Les deux conditions de Gattaz ont été remplies au-delà de toute espérance ! Pour quel résultat ?

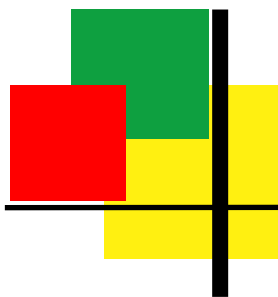
D'une part, le chômage bat des records historiques : Il atteignait, fin février 2016, le chiffre record de 3,6 millions pour la seule catégorie A, et un nombre total de chômeurs de 5,5 millions en France métropolitaine.

D'autre part, les « marges », autrement dit les profits des entreprises ont explosé, dépassant ceux engrangés avant la crise financière de 2008. Pour 2015, les dividendes ponctionnés par les actionnaires des 40 premières entreprises françaises (le fameux CAC 40) se sont élevés à 53,7 milliards d'euros, soit 13 fois le déficit de l'Unedic, présenté par le MEDEF comme « abyssal » et nécessitant un « sauvetage ».

Avec un PIB de 2.600 milliards, les travailleurs n'ont jamais créé autant de valeur dans notre pays, l'argent existe pour la hausse des salaires, pour les 32 heures hebdomadaires, pour la retraite à 60 ans, mais le coût du capital nous prive des fruits de notre travail.

DANS CES TEMPS DE LUTTES POUR NOS GARANTIES COLLECTIVES, RENFORÇONS-NOUS POUR FAIRE ABOUTIR TOUTES NOS REVENDICATIONS !

n° 519
VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
Email : contact@fnic-cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0118 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Bimestriel—1,06 €
Imprimé par ADDAX Imprimerie
Issn = 0763-7497



LES LUTTES

RETRAIT DE LA LOI KHOMRI

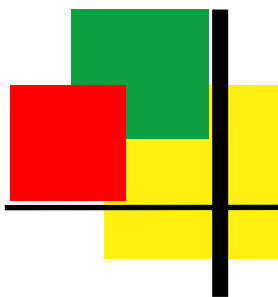
LE 9 MARS



LE 17 MARS



LE 24 MARS



**31 MARS : 1,2 MILLION DE MANIFESTANTS
+ DE 150 SITES DE NOS INDUSTRIES EN EN GREVE**



MARSEILLE



PARIS



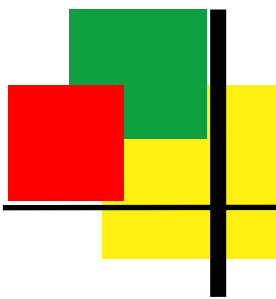
LYON



VALENCIENNES



TOULOUSE



Militer n'est pas un crime, y compris chez Hutchinson.

Il aura fallu attendre plusieurs mois, et une enquête contradictoire diligentée par l'inspection du travail, pour gagner le refus de licencier notre camarade Youssef, délégué CGT chez Hutchinson.

Comme toujours, par son action de terrain et de défense des intérêts des salariés, **la CGT dérange.**

Tout au long de la procédure, la direction a orienté et faussé les débats, afin d'avoir un responsable, un coupable, répondant au nom de la CGT, représentée par Youssef.

Malgré des pétitions de soutien des salariés et des syndicats présents sur le site, demandant l'arrêt de cette procédure injustifiée et inacceptable à l'encontre de notre camarade, rien n'y fait. La direction persiste et maintient sa demande de licenciement.

Dans la continuité de l'absurdité de la demande de licenciement, les syndicats FO, CFDT et SUD votent contre le licenciement du camarade et la CGC, ayant des liens avec la salariée l'origine de la procédure, s'abstient. Toute cette mascarade ne s'arrête pas là, car le camarade Youssef, en pleine procédure de licenciement, est élu secrétaire du Comité d'Entreprise.

Comment la direction d'Hutchinson peut-elle expliquer que Youssef soit élu secrétaire du Comité d'Entreprise par l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la CFE/CGC et vouloir le licencier pour faute grave et mauvais comportement ?

De la recherche de témoin, il ressortira trois salariées, bien briefées et épaulées par la direction. Devant l'enquête de l'inspection du travail, ces témoignages s'avèreront être aussi mensongers et fabriqués les uns que les autres.

Les auditions sont impressionnantes et criantes de vérité, mettant en lumière la machinerie de la direction Hutchinson contre la CGT.

Toutes les auditions apportent la preuve que la salariée, chef d'atelier, qui a saisi la direction et provoqué cette demande de licenciement, ne respectait pas les décisions prises par les élus du Comité d'Entreprise. Cette

salariée refusait de donner des vêtements de travail aux intérimaires, elle ne respectait pas les obligations de formations et de permis pour la conduite d'engins de manutention etc...

L'enquête de l'inspection du travail a fait remonter que toutes les interventions effectuées par notre camarade Youssef étaient fondées et de pleins droits, car elles respectaient le mandat donné à tout représentant du personnel.

Par contre, il ressort des auditions que la salariée chef d'atelier à l'origine de cette procédure, ou du moins pion de la direction d'Hutchinson, parle mal aux salariés, qu'elle fait des familiarités ayant conduit plusieurs fois à la dégradation du climat social. A contrario, notre camarade montré du doigt par cette salariée et la direction d'Hutchinson comme « dangereux », n'a jamais eu le moindre début d'un mauvais comportement, bien au contraire.

La branche du caoutchouc est une des branches professionnelles où les atteintes aux libertés syndicales et envers la CGT sont les plus fortes. Avec un patronat revanchard des acquis de 36, 45, 68, prêt à tout pour détruire la résistance.

A toutes ces attaques contre les libertés syndicales, RESISTANCE.

Assurance chômage : le chômeur n'est pas le responsable.

Il est plus naturel à ce gouvernement dit de gauche de répondre favorablement aux demandes du MEDEF que d'avoir le courage politique de répondre aux attentes sociales exigées pour inverser la courbe du chômage.

La négociation de la Convention assurance chômage a commencé le 22 février et elle devra être finalisée pour le 30 juin 2016. Un calendrier a été fixé :

↪ 8 et 24 mars,

↪ 7 et 28 avril

↪ et 12 mai 2016.

Comme toujours, la ligne directrice du patronat se résume à la nécessité de faire des économies.

Depuis toujours la victime est le salarié, qui est privé d'emploi contre son gré mais qui est toujours montré du doigt comme profiteuse du système. A ce titre, il est important de faire état «du droit au travail» inscrit dans le préambule de la constitution de 1946 :

Celui-ci affirme : alinéa 5 "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi"

Le droit d'obtenir un emploi n'est pas un impératif de résultat, une responsabilité absolue de donner à tout chômeur un emploi, mais bien une obligation de moyens. **Il s'agit, pour les pouvoirs publics, de mettre en œuvre une politique permettant à chacun d'obtenir un emploi.**



Les politiques mises en œuvre ont eu comme résultat de satisfaire les demandes patronales dans l'exonération de cotisations sociales, toujours grandissantes et dans

l'attribution de fonds publics. **Le fameux CICE, qui, depuis sa mise en place en 2013, dépasse les 27 milliards, n'a créé aucun emploi.**



Quant au nombre de chômeurs, celui-ci a progressé de 1.1 million.

Tous ces systèmes d'exonération, de fonds publics donnés par milliards, ont rempli les poches des actionnaires en laissant de côté les salariés venant grossir les rangs des précaires et des chômeurs.

Dans cet état d'esprit, le ministre du budget Christian ECKERT, est allé affirmer à Bruxelles qu'il pourrait faire 800 millions d'euros d'économie sur la prochaine Convention assurance chômage.

Ceci après avoir réalisé 1.9 milliards € d'économie sur la précédente Convention, 2014 / 2016, avec son lot de régressions sociales tels :

↪ **les droits rechargeables, entre autres,**

↪ **l'augmentation des délais de carence avec la prise en compte des indemnités de congés payés et supra légales,**

↪ **la baisse du revenu minimum de remplacement de 57,4 % à 57 % etc...,**

tout cela sur le dos des demandeurs d'emploi. **Il défend l'idée selon laquelle les cotisations des entreprises ne peuvent pas augmenter, oui, elles devraient même baisser.**

Les véritables choix politiques seraient ceux qui portent un plan de **ré-industrialisation, d'interdiction des licenciements, de proscription de fermeture ou de délocalisation d'activité**, sous couvert de résultat opérationnel positif, et de **réduction du temps de travail**. Une économie sur la réponse aux besoins et non pas au service de la Finance.

D' OÙ VIENT L'UNEDIC ?

Avant 1945, l'assistance aux chômeurs, là où elle existe, se traduit par le versement d'une allocation forfaitaire, sous condition de (faibles) ressources, et sous condition de durée de résidence dans la commune.



Les mairies organisent les pointages et la remise des cartes de secours dans les rares services du chômage existants, financés sur fonds publics. On est alors sur une logique d'assistance.

Les ordonnances de 1945 (CNR) prévoient l'entrée ultérieure de l'assistance aux chômeurs dans le champ du régime général de la Sécurité sociale. Alors qu'un tel projet est élaboré en 1950-1951, le rapport de forces ayant changé il ne voit jamais le jour.

En 1958, de Gaulle soumet la France en pleine croissance à une cure d'austérité très impopulaire. Notamment, il entend imposer dès début 1959 une franchise de 30 francs par ordonnance médicale à la charge des patients.

Cette époque marque l'invention des « partenaires sociaux » et des négociations nationales. L'Etat pose comme interlocuteurs des organisations peu présentes sur les lieux de travail (CFTC qui deviendra CFDT, FO), à qui des concessions sont faites pour marginaliser une CGT jugée trop puissante.

De Gaulle lance une négociation sur le salaire trimestriel garanti, car il a politiquement besoin que syndicats et patronat démontrent leur capacité à aboutir à des accords contractuels.

Ouverte sur la garantie trimestrielle de salaire, la négociation débouche sur un régime paritaire d'indemnisation du chômage. L'accord est signé par d'une part le CNPF, (que de Gaulle affirme comme organisation patronale interprofessionnelle, contre certaines de ses fédérations ou contre les employeurs non affiliés) et, d'autre part, la CFTC, FO et la CGC. La CGT, qui n'a pas pris part aux négociations, **car elle exigeait l'intégration de ce dispositif dans la Sécurité sociale**, adhère ensuite à l'accord le 12 janvier 1959.

C'est cet accord, cette convention, qui crée **en dehors de la Sécurité sociale**, les ASSEDIC et les fédère dans l'UNEDIC. Il s'agit d'associations 1901, à compétence nationale (UNEDIC) ou locale (ASSEDIC), administrées de façon paritaire. La volonté n'est pas seulement de servir des allocations aux travailleurs privés d'emploi mais aussi de se pencher sur les problèmes posés par l'évolution de l'emploi : orientation, formation, placement, reclassement.



L'UNEDIC AUJOURD'HUI

CHIFFRES CLÉS

LES CONTRIBUTIONS

Salariés affiliés à l'Assurance chômage

16,3 MILLIONS

Employeurs cotisant à l'Assurance chômage

1,6 MILLION

Contributions collectées

33,7 MILLIARDS

LES ALLOCATIONS ET AIDES



Demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage

2,5 MILLIONS*



Allocations et cotisations sociales versées

34,1 MILLIARDS



Aides au retour à l'emploi

0,8 MILLIARD

*nombre annuel en 2014, en

Aujourd'hui, le nombre de chômeurs identifiés est :

- **Demandeurs d'emploi catégorie A, sans aucune activité 3.59 millions.**
- **Demandeurs d'emploi catégorie B et C activité réduite 1.87 millions**
- **Soit un total de demandeurs d'emploi à 5.46 millions.**

Sur les 5.46 millions de chômeurs, seuls 43,3 % sont indemnisés et 50 % perçoivent une indemnisation inférieure à 1031 € Brut. Dans ces indemnisations misérables il y a 21 % de femmes, qui touchent moins de 400 euros par mois, ce qui conduit et participe à l'exclusion dans la société.

Tout est dit et mis en place pour stigmatiser le chômeur comme citoyen ne voulant pas travailler, se laissant vivre mais et combien de salariés seraient prêts à laisser leur travail pour survivre avec 1031 € brut ?

Des droits au salaire de remplacement gagnés par les luttes, et conçus pour faire face aux aléas de la vie professionnelle, sont aujourd'hui plus que jamais soumis à des contrôles dignes des assignations à résidence.

Et à la chasse aux chômeurs où tout est prétexte à radiation.

☞ **Incapacité à justifier de ses recherches d'emploi.**

- Combien d'employeurs répondent aux sollicitations ? Faut-il leur envoyer les courriers en recommandé et avec accusé de réception ?

☞ **Refus de suivre une formation ou une action d'aide à la recherche d'emploi.**

- Quelle envie et intérêt de suivre une formation fourre-tout, qui ne sert de justification qu'au Pôle emploi pour des statistiques ou des quotas ?

☞ **Refus à 2 reprises d'une offre raisonnable d'emploi.**

- Qui juge de la pertinence de l'offre d'emploi qui, souvent pour des raisons de salaire indécent, d'éloignement du domicile et des difficultés de vie, n'est pas acceptable ?

La liste est longue, nous avons tous compris ce qui est recherché par le gouvernement qui, plutôt que faire de véritables choix politiques, ne recherche que les stratagèmes pour inverser la courbe du chômage.

A cette volonté de stigmatiser les chômeurs, il faut ajouter l'attaque aux droits de l'assurance chômage.

QUELS SONT LES DROITS EN QUESTION ?

	DURÉE D'AFFILIATION	DURÉE D'INDEMNISATION	AVEC UNE LIMITE
Moins de 50 ans	4 mois de travail. (122 jours ou 610 h) ou plus dans les 28 derniers mois	Durée de travail = durée d'indemnisation	La durée d'indemnisation ne peut pas excéder 24 mois (730 jours)
50 ans et plus	4 mois de travail. (122 jours ou 610 h) ou plus dans les 36 derniers mois	Durée de travail = durée d'indemnisation	La durée d'indemnisation ne peut pas excéder 36 mois (1095 jours)

Et après cette durée maximale, il y a obligatoirement un travail ? Connaissant la difficulté de retour à l'emploi, fixer un délai maximum, n'est autre qu'un ultimatum supplémentaire.

Avec cette volonté de ne pas assurer un salaire de remplacement, une catégorie de salariés est véritablement ciblée et sera plongée dans la misère. Cette catégorie est celle des Intermittents du spectacle où l'idéologie du MEDEF se retrouve dans « **durée de travail = durée d'indemnisation** ».

Nous connaissons la difficulté de régularité de travail pour ces salariés qui sont à la merci de l'événementiel, sans qui rien ne peut se faire, spectacle, conférence, rendez-vous sportif, culturel etc...



Dans la continuité de l'attaque de nos droits, les délais de carence se multiplient :

➡ **Délai de carence**

Délai minimal de 7 jours, qui s'applique pour tout nouveau demandeur d'emploi.

➡ **Différé d'indemnisation "congés payés"**

Si vous percevez une indemnité compensatrice de congés payés pour les jours de congés acquis (mais non pris) avant de perdre votre emploi, la carence en sera d'autant repoussée.

➡ **Différé d'indemnisation spécifique**

Il prend en compte le montant des indemnités supra légales en les divisant par 90 fixant ainsi le nombre de jours de carence. Celui-ci peut aller jusqu'à 180 jours, sauf en cas de rupture pour motif économique ou il sera limité à 75 jours.

Les 3 délais ci-dessus s'additionnent et confirment la volonté de ne plus prendre en charge le salaire de remplacement tel qu'il a été défini ci-dessus. Seuls les salariés, déjà victimes des stratégies financières des multinationales, de la précarisation dont les patrons abusent, seront condamnés à la double peine.

Perdre son travail et autofinancer son chômage !

Nous avons eu droit à tout durant ces dernières semaines : à la mise en œuvre de la dégressivité des allocations, à la baisse de la durée d'indemnisation, en passant par la baisse de son niveau.

Cette négociation assurance chômage se déroule dans des conditions difficiles mais doit trouver des réponses adaptées à la situation, permettant de faire baisser les déficits tout en ne remettant pas en cause les droits des demandeurs d'emploi, voire en améliorant leur traitement.

La situation financière de l'UNEDIC, fait apparaître un déficit prévisionnel de 3,620 milliards en 2016 et 29,375 milliards en cumulé.

Nos propositions ont été construites à partir d'un constat précis de la situation : les causes du déficit sont assez simples à détecter. Selon les services de l'UNEDIC :

➤ **La précarité** coûte 9,3 milliards d'euros à l'assurance chômage (CDD, Intérimaires, temps partiel)

➤ **Les ruptures conventionnelles** 5 milliards €. Le nombre de 2 millions, depuis la création, a été franchi en octobre dernier et pour l'année 2015 ils sont 350000. Le patronat n'a-t-il pas vociféré qu'il est très compliqué de se séparer des salariés dans notre pays ! Une bouffonade ! une chose est certaine, c'est bien un transfert de caisses qui s'opère et notamment avec les seniors. A défaut d'avoir une re-

connaissance de la pénibilité au travail financée à 100 % par l'employeur, les salariés sont tout simplement invités, pour ne pas dire obligés, à demander une rupture conventionnelle. Les trois dernières années sont alors financées par l'UNEDIC. Le report de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 (63) ne va qu'amplifier le problème.

Nos propositions FNIC-CGT, avec la recherche de nouveaux droits pour les chômeurs sont :

- L'augmentation des salaires par la mise en place de notre grille fédérale, source de consommation donc de relance économique et d'emplois.
- La réduction du temps de travail à 32 h 00 qui, dans un premier temps, verrait la création de 2.2 millions d'emploi.
- L'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales, qui se chiffrent à plus de 220 milliards d'euros (ce qui représenterait 8 millions d'emploi sur la base de 2500 € / mois socialisé) et qui n'ont jamais eu aucun impact sur l'emploi.
- Une hausse du taux de cotisation patronale pour le financement de l'assurance chômage.



N'oublions pas que la cotisation sociale est du salaire direct. Augmenter celle-ci, c'est augmenter le salaire et donc, baisser les profits et le coût du capital.

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.

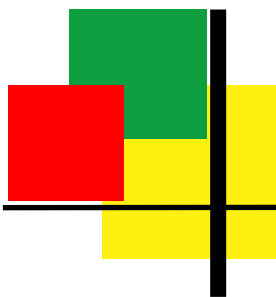


ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



Compte rendu Colloque IHS,

du 23 et 24 mars 2016.

Du syndicalisme d'entreprise à l'international - La paix.

Depuis 1895, nos revendications n'ont guère changé, en particulier la nécessité du rapport de forces pour des luttes victorieuses (36, 45, 68...), mais aujourd'hui la casse est continue : Macron, Rebsamen, El Khomri. **Notre conception du syndicalisme** nous impose de construire un rapport de forces très puissant qui ne sera possible qu'avec l'unité d'action des salariés. Nous ne parlons pas l'unité des appareils sur le plus petit dénominateur commun souvent appelé « syndicalisme rassemblé », thème qui sera abordé au 51^{ème} congrès.

Notre combat pour la **paix**, par la mise en place de **solidarités internationales**, n'est pas un plus dans nos revendications mais la première d'entre elles : notre pouvoir d'achat, nos conditions de vie et de travail sont liées à la paix. Les attaques barbares, en France et en Belgique, sont aujourd'hui récupérées par la classe politique pour entretenir la peur et servir de prétexte à la remise en cause de nos libertés fondamentales. Tout est justification pour stopper toute résistance et prôner l'unité nationale.

L'HISTOIRE nous confirme que le rassemblement des ouvriers a toujours existé, mais souvent dans la clandestinité. Ce mouvement s'est réuni en mutualités, bourses du travail, syndicats de métiers. La fédération des Bourses du travail et celle des syndicats de métiers vont s'unir pour **créer la CGT** à Limoges en 1895. C'est au congrès d'Amiens que nos principes de fonctionnement seront adoptés : décision de se tenir hors de toute école politique, reconnaissance de la lutte des classes, émancipation intégrale par l'expropriation capitaliste et par la grève générale.

LA CGT VUE PAR LES JEUNES et le CFJ. C'est dans l'entreprise que le jeune va avoir un premier contact avec le syndicalisme et les représentants du person-



nel. C'est par ce biais qu'il va se faire une idée et décider ou non d'adhérer. Bien souvent le syndicalisme s'arrête aux portes de l'entreprise et les questions sur les structures, « syndicat, UL, UD, Fédération et Confédération », qui font notre CGT, ne viennent que plus tard en devenant élu. Qu'est-ce qui pousse un jeune à d'adhérer au syndicalisme que porte la CGT ? Est-ce une organisation comme les autres ? Beaucoup de questions sur **les orientations que notre syndicalisme de lutte de classe et de masse** prendra au 51^{ème} congrès.

Dans notre conception, **le syndicat** est l'élément fondamental de notre organisation. Ce sont les syndicats qui ont formé les fédérations de métiers, les bourses du travail. La construction s'est faite **de la base vers le sommet et non l'inverse**, ce qui va imposer des rapports d'égalité entre les structures. Chaque structure est maîtresse de ses orientations et décisions, et personne ne peut imposer une orientation. C'est ce que nous appelons plus communément, à la CGT, le fédéralisme (fédérations et UD).



Après une présentation, un débat interactif s'instaure **sur la CGT**, ses structures, son fonctionnement, la répartition des cotisations, et plusieurs demandes de camarades évoquent le risque de **confédéralisation**. La tendance à la concentration des pouvoirs, des pratiques délégataires, des dérives autoritaires se retrouvent dans la volonté confédérale d'« imposer » une modification **statutaire déjà prévue pour le 52^{ème} congrès concernant les régions**. Pourquoi rendre les régions statutaires ? Quel devenir pour les UD, les UL, les fédérations, le fédéralisme ?

Le débat stigmatise la confédération, qui n'entend pas la base. D'où une « autonomie », un désintérêt des syndicats. Est-ce que l'entrée à la CES n'explique pas la tendance au réformisme ? Refus du syndicalisme rassemblé, nous avons besoin d'avoir des positions claires et ce n'est pas toujours le cas.

LE RÉFORMISME DANS LA CGT.

En 1914, alors que la CGT dans son ensemble avait décidé la grève en cas de conflit, sa direction adhère à l'union sacrée. Jouhaux poursuivra la dérive réformiste. Il ira jusqu'à l'exclusion des « minoritaires » (CGT-U, plus révolutionnaire, 46 % des voix) en 1921. L'unité de 1936, imposée par la base, ne durera que 3 ans. En 1939 on exclut les communistes. Belin, numéro 2 de la CGT, va collaborer avec Pétain. Nouvelle scission en 1948 (FO) avec Jouhaux à sa tête. La question du réformisme dans notre organisation reste posée. Ce sont toujours les réformistes, encore présents aujourd'hui, qui ont exclu les progressistes et cela nous oblige à ne pas oublier les difficultés vécues par le passé.

Il ne nous était pas possible d'occulter **la relation au politique**, qui est une question fondamentale. On ne peut pas être neutre, il faut dépasser les frilosités. Le manque de perspectives politiques rend difficiles les mobilisations et provoque un syndicalisme « autonome » où chacun reste chez soi. On a besoin de relais politiques pour porter nos propositions claires afin d'aller à la bataille des idées et construire la lutte.

LA PAIX, PREMIÈRE DES REVENDICATIONS.

C'était un point central des congrès ouvriers au 19^e siècle. Après 1918, la crise et la révolution russe, le capitalisme opte pour le fascisme : Italie, Portugal, Allemagne... La question de la paix est toujours présente dans la CGT et la CGT-U. Après 1945 ce sont les guerres d'indépendance auxquelles la CGT apportera toute sa solidarité, son soutien.

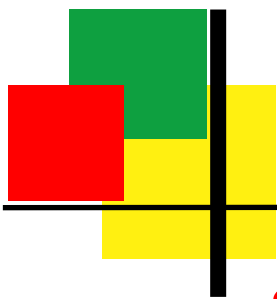
L'UNITÉ NATIONALE, réalisée après les attentats de Paris en 2015, instaure une chape de plomb médiatique et idéologique. Si la guerre efface les revendications des travailleurs, elle ne remet pas en cause le système économique, au contraire. On bombarde la Syrie contre les terroristes en tuant des civils, mais on ne dit rien des véritables enjeux : le gaz, le pétrole et l'augmentation sans limite des profits, sans parler du commerce avec l'Arabie saoudite. La paix est une construction politique quotidienne.

Plusieurs camarades ont partagé l'opinion que les vrais responsables étaient de ceux qui allaient, au nom de la démocratie, déclarer des guerres avec un seul objectif, celui de piller les richesses naturelles. Les médias, au service de la finance, oublient ceux qui ont créé Al-Qaïda, l'état islamique etc... tout cela fait malheureusement le jeu des idées d'extrême droite portées par le FN. Il faut faire la clarté sur le rôle de l'Arabie saoudite dans le financement des groupes d'extrémistes religieux.

De ces deux journées très riches en débat nous pouvons conclure qu'il sera toujours plus difficile d'être dans la confrontation sociale et la contestation que dans l'accompagnement et la compromission.

A nous de nous servir des expériences passées pour avancer, proposer, bousculer, mais toujours en lien avec nos syndicats et nos syndiqués.

Le développement de la xénophobie, du rejet de l'autre, des idées du FN, de l'unité nationale, à grands coups de mensonges, ne nous laisse pas d'autre choix que d'aller à la bataille des idées pour faire la clarté et mobiliser sur nos revendications.



Se syndiquer CGT pour être défendu.

POUR SE DÉFENDRE ET POUR GAGNER, TOUS ENSEMBLE

Nous vivons actuellement une des périodes les plus violentes de remise en cause des acquis (*Code du travail, Conventions collectives, Protection sociale, Salaires, Libertés syndicales, Conditions de travail, etc.*) conquis par **la classe ouvrière en 150 années d'histoire sociale dans notre pays**. Le syndicalisme qu'incarne la CGT, alliant luttes, conflits mais aussi propositions constructives fait que les salariés engrangent des acquis sociaux et rééquilibrent la répartition des richesses à leur profit. Les grandes luttes de 1936, les avancées de 1945, les acquis sociaux de 1968 en sont les exemples marquants.

La politique gouvernementale n'a d'autre objectif que de répondre aux revendications du patronat, afin d'accroître l'exploitation capitaliste, en créant les conditions d'une modification en profondeur de la société au service du capital. Face à cela, n'y a-t-il pas urgence à s'investir pour aller à la rencontre des salariés et débattre avec eux de la nécessité de se syndiquer à la CGT ? L'argumentaire ci-dessous, est une base pour aider à la discussion avec les salariés, les sympathisants, qui n'ont pas encore passé le cap de l'adhésion :

► POURQUOI SE SYNDIQUER, PUISQUE LE PATRON DÉCIDE DE TOUT DANS L'ENTREPRISE ?

Aujourd'hui, la situation exige une réaction forte et organisée des salariés. Sinon, nous laissons le champ libre à tous les extrémismes qui surfent sur le malheur des gens. Si nous prenons en mains nos affaires, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup d'entreprises, grâce à l'action collective, des avancées ont été obtenues en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité. Le syndicat est le lieu naturel pour que les salariés débattent, s'organisent, agissent pour faire valoir leurs droits, leurs revendications. Tout le monde a sa place dans la CGT.

► LES SYNDICATS SONT TROP LOIN DE NOS PRÉOCCUPATIONS, TROP POLITIQUES !

La CGT a pour vocation la défense des intérêts des salariés. Nos intérêts sont différents de ceux des patrons. Dans cette perspective, pour être efficaces, nous ne nous interdisons rien : la lutte, la proposition, la négociation... Nous ne subordonnons pas notre action à l'influence de qui que ce soit (partis politiques, associations, etc.). Les syndicats représentent les salariés dans la société, ils ont un rôle d'acteur social.

► DANS MON ENTREPRISE, JE NE SAIS PAS CE QUI SE PASSE LORS DES RÉUNIONS AVEC LA DIRECTION ?

Plus nous serons de syndiqués, plus nous devrons exiger de nos délégués qu'ils soient nos représentants et donc qu'ils rendent des comptes à la section syndicale ou au syndicat. C'est la section syndicale d'entreprise, le syndicat avec les adhérents qui élaborent la politique revendicative. À la CGT, personne n'est propriétaire de son mandat. Ce sont les syndiqués qui décident de qui va les représenter.

► DANS MON ENTREPRISE, IL N'Y A PAS DE DÉLÉGUÉ. SI J'AI UN PROBLÈME AVEC LA DIRECTION, QUI ME SOUTIENDRA ?

La CGT est organisée dans les territoires au travers des Unions Locales et Départementales, lieu de rencontre où tous les salariés peuvent se renseigner sur leurs droits, leurs CCN. Les responsables des Unions Locales et des Unions Départementales te dirigeront vers la fédération qui correspond à ta profession.



SI JE ME SYNDIQUE... OÙ VA L'ARGENT DE MA COTISATION ?

La cotisation est un des moyens de l'action collective. En clair, elle sert à l'expression de l'organisation (tracts, affiches, réunions etc.). Elle sert au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations (confédération, fédérations, unions départementales, unions locales, syndicats). La cotisation s'élève à 1 % de ton salaire net. Si tu es imposable, elle est déductible de tes impôts à hauteur de 67 % sinon, tu recevras un crédit d'impôt du même montant.

SI JE ME SYNDIQUE... À QUOI AURAI-JE DROIT ?

Se syndiquer c'est se donner la liberté d'agir, individuellement et collectivement, pour faire valoir ses droits (Code du travail, Conventions collectives, Accords d'entreprises...). En outre, le syndiqué a droit à des informations particulières (presse syndicale, informations juridiques, assistance,...).

JE VOTE POUR LA CGT, C'EST DÉJÀ BIEN SUFFISANT !

Voter, c'est déjà agir, mais comment prolonger le vote ? L'écart entre notre influence (le vote CGT aux Prud'hommes, aux élections professionnelles) et notre nombre d'adhérents est trop important. Face aux employeurs, si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force c'est d'être nombreux et organisés !

IL Y A TROP DE SYNDICATS, JE NE SAIS PAS LEQUEL CHOISIR !

C'est vrai et c'est une caractéristique française ! Le faible taux de syndicalisation et la division syndicale contribuent à la répression, aux discriminations et à l'isolement de nombreux salariés et, par conséquent, à des reculs sociaux. Cela avec l'assentiment d'organisations syndicales qui acceptent bien des choses et ne veulent pas remettre en question l'équilibre des richesses. Avec plus de 3 millions d'adhérents, la CGT a pu peser dans les décennies passées. Aujourd'hui, avec 670 000, c'est plus difficile. Néanmoins le choix ne doit pas être un obstacle. En venant à la CGT, personne n'abandonne ses idées personnelles, ce sont tes idées qui comptent, et c'est toi qui apporteras ta contribution au syndicat dans le respect des statuts et des orientations de la CGT.

SI JE ME SYNDIQUE... C'EST POUR PARTICIPER ! TROUVERAI-JE MA PLACE DANS LE SYNDICAT ?

Chacun compte pour un ! Le point de vue de chacun est important ! Être syndiqué, c'est apporter quelque chose à la collectivité. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat. C'est bien l'action syndicale de terrain qui a fait aboutir les revendications, dans le respect de la concertation des salariés, de la consultation des adhérents de la CGT. La CGT porte un syndicalisme de lutte, basé sur des idées humanistes et d'un profond respect de la démocratie.

LA CGT T'INVITE À LA REJOINDRE, À GONFLER SES RANGS. CE SONT LES ADHÉRENTS QUI LA FONT : CE POURRAIT ÊTRE TOI !

POUR DÉCIDER, AGIR, SE DÉFENDRE ET GAGNER : ADHÉRER À LA CGT, C'EST ADHÉRER À L'EFFICACITÉ.



Humanis
Protéger c'est s'engager

Retraite
Prévoyance
Santé
Épargne
Dépendance

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**
catherine.jousse@humanis.com

humanis.com